



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 72/22

### Objet

Système d'Assainissement  
– Commune de Tavaux

### Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

### Rapporteur :

Gérard FERNOUX-  
COUTENET

**Conseil Communautaire**  
**23 juin 2022**  
**Authume - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58  
Nombre de procurations : 15  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 17 juin 2022  
Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

La commune de Tavaux a été mise en demeure en 2019 par arrêté Préfectoral n°2019-02-12-002 de raccorder l'ensemble des effluents domestiques de l'agglomération tavelloise à la station d'épuration de Dole Choisey.

Fin 2019, la commune a effectué une partie des travaux préconisés en réalisant un poste de refoulement (poste de Chaudiron) et un réseau de refoulement qui dirigent les effluents du quartier des Cités vers la Station d'épuration de Dole Choisey en transitant par la zone d'activité Innovia : cela a permis de raccorder environ 1 100 habitants du quartier des Cités sur le système d'assainissement de Dole Choisey.

Le reste des effluents des habitants de Tavaux est encore raccordé sur la station d'épuration de Tavaux, qui, du fait de son ancienneté, ne permet plus de répondre aux exigences actuelles imposées en termes de traitement.

En 2020, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Une étude de faisabilité du raccordement de l'ensemble des effluents de Tavaux sur le système de Dole a été confiée au bureau d'études Merlin, conseil historique et maître d'œuvre sur la plupart des opérations d'assainissement de la commune de Tavaux.

En période de nappe haute, le réseau d'assainissement de la commune de Tavaux est fortement impacté et il conduit de très fortes quantités d'eaux claires nuisant au bon fonctionnement du traitement.

Après une année de fonctionnement du nouveau poste de Chaudiron, par lequel l'ensemble des effluents de Tavaux devraient transiter à terme, le constat est que ce poste atteint déjà sa capacité maximale avec le raccordement partiel du quartier des Cités.

Par conséquent, le cabinet Merlin a proposé une solution consistant à déverser les eaux claires de nappe pour les rejeter directement en milieu naturel.

Ce scénario présenté par le Cabinet Merlin le 10 mars 2022 à la Communauté d'Agglomération, à la Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau n'a pas recueilli la validation de la Police de l'Eau : en effet, cela risquerait de mettre en péril la conformité prononcée par les Services de l'Etat sur le système global d'assainissement de Dole.

Les recommandations de la Police de l'Eau sont de :

- conduire un diagnostic plus abouti du réseau d'assainissement de la commune de Tavaux pour identifier les tronçons collectant le plus d'eaux claires,
- définir un programme de travaux de réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux claires sur les tronçons les plus impactés,
- dimensionner et valider la solution de traitement à mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la suspension du projet de raccordement des effluents de toute la commune de Tavaux sur la station d'épuration de Dole Choisey,
- **PREND ACTE** du maintien du raccordement des effluents du quartier des Cités sur la station de Dole Choisey via Innovia,
- **AUTORISE** le lancement d'un complément au schéma directeur afin d'établir un scénario global d'élimination des eaux parasites sur Tavaux et de valider une solution de traitement des effluents tavellois,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Police de l'Eau pour une modification de l'arrêté suite aux nouvelles orientations concernant le système d'assainissement de Tavaux.

Fait à Authume,  
Le 23 juin 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :  
- Direction Pilotage et Coordination  
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances  
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement  
- Trésorerie Municipale du Grand Dole  
- Commune de Tavaux

